

pour couvrir une période dépassant la durée de votre voyage. Résistez à la tentation de cesser de prendre vos médicaments (contre la tension artérielle, la dépression, etc.) ou de réduire la posologie pendant un voyage simplement parce que vous vous sentez mieux.

L'importation ou l'utilisation de certains médicaments en vente libre, suppléments diététiques, produits homéopathiques et remèdes à base d'herbes médicinales en vente libre au Canada peut être illégale dans d'autres pays ou nécessiter une ordonnance. Avant votre départ, communiquez avec l'ambassade du pays que vous comptez visiter afin de vous assurer que les médicaments d'ordonnance et les médicaments en vente libre que vous comptez apporter sont autorisés dans le pays. Visitez le site [www.voyage.gc.ca](http://www.voyage.gc.ca) ou communiquez avec les Services consulaires (voir page 46) pour obtenir une liste des bureaux des gouvernements étrangers accrédités auprès du Canada.

Si vous avez besoin d'aiguilles ou de seringues pour prendre vos médicaments, apportez une

explication d'un médecin ou un certificat du médecin. Dans certains pays, vous pourriez avoir de graves ennuis si vous avez des aiguilles ou des seringues et que vous ne pouvez pas fournir d'explication adéquate.

Comme les règlements en matière de contrôle de sécurité changent fréquemment sans préavis, et qu'ils varient d'un pays à l'autre, lisez les règlements avant votre départ et donnez-vous suffisamment de temps pour vous procurer les documents nécessaires.

Les aiguilles et les seringues peuvent être difficiles à acheter à l'étranger, donc apportez-en suffisamment pour la durée de votre voyage. Avant votre départ, vérifiez le règlement de votre compagnie aérienne concernant le transport d'aiguilles et de seringues dans les bagages à main.

